



**A l'attn des  
assureurs-maladie**

| <b>Votre interlocuteur</b>       | <b>Ligne directe</b>           | <b>E-mail</b>                                    | <b>Date</b>  |
|----------------------------------|--------------------------------|--|--------------|
| Yannick Schwarz<br>Magnus Vieten | 032 625 30 48<br>032 625 30 64 | yannick.schwarz@kvg.org<br>magnus.vieten@kvg.org | 17 mars 2021 |

**Nouveau calcul de la compensation des risques 2018 et 2019**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons informés le 18 février 2021 par [circulaire](#) d'une possible source d'erreurs en relation avec les regroupements de cas selon SwissDRG. Plusieurs assureurs-maladie nous ont confirmés l'attribution erronée d'indicateurs de séjours à l'hôpital en raison de regroupements de cas dans leurs données livrées pour la compensation des risques 2018 et 2019.

L'Institution commune LAMal a par conséquent décidé de recalculer les compensations des risques 2018 et 2019.

A l'heure actuelle, nous ne pouvons pas estimer de manière fiable le volume de redistribution imputable à la correction. Nous partons toutefois de l'idée que les assureurs-maladie dont les données n'ont pas besoin d'être corrigées recevront en règle générale, sur la base des nouveaux calculs, des paiements au titre des compensations des risques 2018 et 2019. Quant aux assureurs qui doivent corriger leurs données, nous les inviterons à le faire, par courrier séparé.

Nous enverrons aux assureurs les calculs corrigés pour la compensation des risques 2018 dès que toutes les données corrigées auront été livrées et que nous aurons pu préparer les décisions. A fin 2021, début 2022, nous procéderons au nouveau calcul pour la compensation des risques 2019.

Nous demeurons volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Avec nos salutations les meilleures,

Institution commune LAMal

Yannick Schwarz  
Chef de la section compensation des risques

Magnus Vieten  
Directeur adjoint de la section compensation des risques